

Rapport de commission – Préavis n° 58-2014 :

Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman

La commission s'est réunie le 17 novembre 2014 à 19h00 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Richard Neal, Yolande Menoud, Gisèle Martin, Florian Gruber, Byron Allauca, Antonio Lepore et Patricia Zurcher, présidente rapporteure.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux, M. Jean-François Clément, Municipal Finances et Cultes, de M. Christophe Sarda, chef du service Travaux et de M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme.

Cadre du préavis

Une brève présentation des principaux éléments du préavis 58-2014 nous a été faite par Mme Tinetta Maystre, qui a rappelé à cette occasion que le passage inférieur du Léman date de 1911, qu'il est l'un des seuls points de franchissement des voies CFF à Renens, et qu'avec l'augmentation de la circulation, ce franchissement est devenu problématique et exige depuis longtemps déjà d'être amélioré. De plus, il constitue sur le territoire communal le seul franchissement ouvert aux véhicules de grand gabarit.

Mme Maystre nous a rappelé aussi qu'à la demande de Renens, le passage inférieur du Léman (PiL) figure désormais dans la liste des projets d'agglomération (PALM 2007) pouvant prétendre à une subvention du fonds d'agglomération, ce qui parle en faveur de sa réalisation.

En 2009 d'ailleurs, la Municipalité avait déjà commandé une étude d'avant-projet de nouveau passage sous les voies CFF pour les piétons et les cyclistes à l'Ouest de la rue du Léman. Mais les coûts de réalisation estimés s'étant révélés très élevés pour une efficacité somme toute assez limitée, la réalisation à court terme d'un tel ouvrage avait été jugée insatisfaisante et prématurée.

La possibilité, identifiée dans un second temps seulement, de coordonner la réalisation de ce projet avec d'autres projets menés par les CFF (nouvelles voies et création d'un saut-de-mouton) a été l'élément déclencheur du présent préavis.

En effet, cet élément permet à la Ville de Renens de réduire sensiblement les frais d'étude et de réalisation. L'élargissement du PiL fait partie désormais du saut-de-mouton que CFF Infrastructure prévoit de réaliser d'ici à 2020, et cette collaboration permet de proposer un projet global d'élargissement de la route plutôt qu'un second tube séparé réservé à la mobilité douce, qui aurait coûté l'équivalent, tout en offrant une variante bien moins intéressante.

Avec l'élargissement prévu, les automobilistes, les cyclistes et les piétons pourraient désormais se partager un seul et même ouvrage aux dimensions généreuses.

L'ouvrage tel que prévu offrira un gabarit libre de 4.50 m de hauteur (ce qui le remettra aux nouvelles normes) et de 12 m de large, comprenant deux trottoirs de 1.80 m, ainsi que des bandes cyclables sur chaussée. Le planning des travaux à ce stade prévoit un début des travaux en été 2015 pour une mise en service au printemps 2019.

L'étude a été préfinancée jusqu'ici par les CFF; la Ville de Renens devra prendre en charge sa part des études et travaux, avec l'aide de subventions cantonale et fédérale, selon une clé de répartition validée par convention en mars 2013. La part à charge de la Commune de Renens est estimée à 45% des coûts totaux, soit entre CHF 5 et 6 millions de francs.

Sur ce montant, il y a lieu de déduire les subventions qui pourront être octroyées par le Service de la mobilité du Canton et le Fonds d'infrastructures de la Confédération, dont les montants ne sont pas encore définitifs à ce jour.

M. Sarda nous a rendu sensible au fait que durant les travaux, qui seront passablement lourds, on a prévu une période de fermeture au trafic qui durera entre 14 et 18 mois (cela en plusieurs phases), et que la Municipalité ferait tout son possible pour mettre en place des mesures d'accompagnement afin de minimiser les nuisances.

M. Hofstetter, enfin, a précisé que le montant final figurant dans le présent préavis n'inclut pas la participation du Canton et de la Confédération, dont on ne connaît pas encore les montants exacts.

Sur la base des éléments en possession de la Municipalité, on peut s'attendre au final à un total net après subventions TTC de 5 millions de francs.

Questions des commissaires

- Le nouveau passage (PiL) ne présentera-t-il pas des risques d'inondation accrûs en raison des creusements prévus et de l'abaissement de la chaussée ?

Réponse: Non, car des grilles performantes seront posées pour drainer l'eau. De plus, d'autres travaux ont été planifiés ailleurs déjà pour répondre à ces problèmes-là (nouvel exutoire pour absorber les fortes eaux de pluie).

- Des barrières ont-elles été prévues en bord des trottoirs afin d'assurer la sécurité des nombreux enfants qui empruntent ce passage pour se rendre à l'école?

Réponse: Non, car ce passage n'a rien d'exceptionnel par rapport à d'autres routes et ne nécessite donc pas d'être traité d'une manière particulière.

- À ma connaissance, les mesures subventionnées du PALM le sont à hauteur de 40%. Comment se fait-il que la subvention attendue de la part de la Confédération n'est plus que de 10% ou 15%?

Réponse: C'est que les 40% en question se rapportent aux coûts annoncés en 2007 (cf PALM 2007), des chiffres qui avaient été largement sous-estimés. Mais au final, le taux de subvention pourrait être meilleur que prévu. Les chiffres du préavis ne sont pas basés sur des soumissions rentrées. Celles-ci viendront par la suite.

- Disposons-nous de l'argent nécessaire pour mener à bien ce projet ?

Réponse: Nous allons emprunter, mais cet emprunt figure déjà au plan des investissements. Rappelons que notre marge d'autofinancement est positive, et que ce sont des travaux de "rattrapage" que nous sommes obligés de faire, car le passage n'est plus aux normes.

De plus, c'est une véritable fenêtre d'opportunité qui se présente actuellement pour ce projet-là. La conjonction des travaux CFF et de notre projet nous permet de le mener à bon prix. En effet, plusieurs millions de francs seront pris en charge par les CFF.

- Le petit bâtiment situé sur le côté Est de la rue, en-dessous des imprimeries, sera-t-il détruit:

Réponse: Oui, il ne sera pas possible de le garder.

- Pourquoi ce choix de revenir à des trottoirs ouverts à l'intérieur du tunnel?

Réponse: L'option "tunnel pour piétons" est perçue comme peu rassurante par les usagers.

- A-t-il été envisagé de créer à l'avenir un troisième passage ailleurs?

Réponse: Un passage routier, non. Mais un passage pour les piétons et la mobilité douce, oui, dans le cadre du quartier de Malley.

- Mais ce tube ne sera-t-il pas perçu lui aussi comme dangereux par les usagers?

Réponse: Il sera plus large, car il comprendra aussi l'espace nécessaire aux vélos.

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les représentants sont remerciés pour leurs réponses.

Délibérations de la commission

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la commission a délibéré. Bien qu'elle soit satisfaite des réponses qui lui ont été données, elle a émis le vœu suivant :

- **Vœu:**

Les commissaires souhaitent que la Municipalité soit sensible et attentive au fait que le PiL est un lieu de passage très fréquenté par les enfants aux heures où ceux-ci se rendent à l'école ou en reviennent. Ils demandent que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que les piétons qui emprunteront ce futur passage bénéficient d'une sécurité optimale.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 58-2014 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision, y compris sur le vœu qu'elle propose.

Pour la commission:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Zurcher', written in a cursive style.

Patricia Zurcher, présidente - rapporteure

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 58-2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire pour les travaux d'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman d'un montant de CHF 6'800'000.- brut TTC avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées pour un montant de CHF 1'800'000.-.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 3820.5010.120 "Rue du Léman - passage sous voies chantier 5 (PALM) et trottoir".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

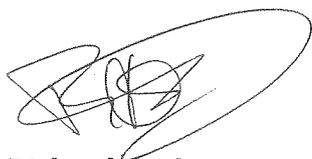
La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Les commissaires :



Richard Neal



Yolán Menoud

Florian Gruber

Gisèle Martin

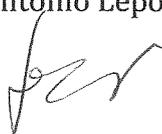


Byron Allauca



Roberto Arnedo (absent)

Antonio Lepore



Patricia Zurcher Maquignaz,

présidente-rapporteure